

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRUEBACH
DE LA SEANCE DU 19 MAI 2022

Sous la Présidence de Monsieur Gilles SCHILLINGER, Maire,

Présents : Mme Brigitte OSTERTAG - M. Christophe SIX - M. Daniel BING, Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - M. Aurélien MEROT - Mme Sabrina REISS - Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Baptiste IDCZAK - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Luc RIEFFEL - M. Jean-Marc JUND - Mme Brigitte ESTERMANN

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Mme Caroline MULLER à M. Gilles SCHILLINGER
M. Benoît RINGENBACH à M. Aurélien MEROT

Est nommée secrétaire de séance : Mme Catherine MAURER

Avant d'ouvrir l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

Travaux : Terrain Multisport et aire de jeux - rue de Landser

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 7 avril 2022
2. Travaux
 - 2.1. Aire de jeux – rue de Rixheim
 - 2.2. Terrain multisport et aire de jeux - rue de Landser : Vidéosurveillance
 - 2.3. Terrain Multisport et aire de jeux - rue de Landser
 - 2.4. Salle polyvalente : Carrelage de la cuisine
 - 2.5. Mission de maîtrise d'œuvre - Aménagement d'un chemin piétonnier rue de Rixheim
3. Service Eau & Assainissement
 - 3.1. Transfert de la compétence eau au 1^{er} janvier 2023
 - 3.2. Travaux : Mission de maîtrise d'œuvre – Renouvellement de la canalisation d'eau, des branchements et de la défense incendie : 380m rue Principale, de la rue du Frohberg à la rue du Ziel
4. Recours contre le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) 2022/2027
5. Personnel communal : Cadeau de naissance
6. Divers
 - 6.1. Elections législatives : Permanences au bureau de vote des 12 et 19 juin
 - 6.2. Informations et communications

1. Approbation du procès-verbal du 7 avril 2022

Le procès-verbal du 7 avril 2022, expédié à tous les membres, ne soulevant aucune objection est approuvé à l'unanimité des membres présents et est signé séance tenante.

2. Travaux**2.1. Aire de jeux – rue de Rixheim**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une demande d'aide financière avait été adressée à la Collectivité européenne d'Alsace pour l'aire de jeux de la rue de Rixheim et qu'une subvention de 2 790,- €.

Monsieur Daniel BING, Adjoint, donne lecture des différents devis qu'il a fait établir, à savoir :

- PONTIGGIA : 17 251,00 € H.T.
- SATD : 18 596,40 € H.T.
- KOMPAN : 17 697,40 € H.T.

Il propose que les agents techniques se chargent du démontage et de l'enlèvement du sol coulé, ce qui ramène l'offre de KOMPAN à 15 225,40 € H.T..

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **approuve** la réalisation de l'aire de jeux – rue de Rixheim,
- **approuve** le devis de l'entreprise KOMPAN pour un coût H.T. de 15 225,40 €,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

2.2. Terrain multisport et aire de jeux – rue de Landser : Vidéosurveillance

Madame Caroline MULLER, Adjointe, indique que la commune peut bénéficier d'une aide de la Région Grand EST pour l'installation d'une vidéosurveillance dans le cadre des travaux du terrain multisport et de l'aire de jeux rue de Landser.

Il est proposé de solliciter le soutien financier régional pour l'installation d'une vidéosurveillance dans le projet de réalisation du terrain multisport et de l'aire de jeux – rue de Landser, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Vidéosurveillance	9 294,00	Région Grand Est	4 647,00
		Commune de Bruebach	4 647,00
Coût total du projet	9 294,00 €	Coût total du projet	9 294,00 €

La Commune de Bruebach sollicite également l'autorisation de débiter les travaux réalisation de la vidéosurveillance dans le cadre des travaux du terrain multisport et de l'aire de jeux rue de Landser avant l'attribution définitive de la subvention de la Région Gran Est.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire ou Mme Caroline MULLER, Adjointe des finances, à solliciter la Région Grand Est pour l'obtention d'une subvention pour l'installation d'une vidéosurveillance,
- **approuve** le plan de financement de cette opération tel que présenté,

- **autorise** Monsieur le Maire ou Mme Caroline MULLER, Adjointe des finances, à signer tous les documents y afférents.

2.3. Terrain multisport et aire de jeux – rue de Landser

Madame Caroline MULLER, rappelle que le conseil municipal lors de la séance du 07 octobre 2021 avait émis un accord de principe sur le projet de réalisation du terrain multisport et de l'aire de jeux – rue de Landser.

Le projet de réalisation du terrain multisport et de l'aire de jeux – rue de Landser peut bénéficier d'une aide financière régionale au titre du dispositif " Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité ".

Le plafond d'aide est fixé à 10% du dépenses H.T. éligibles.

Il est proposé de solliciter le soutien financier régional pour le projet de réalisation du terrain multisport et de l'aire de jeux – rue de Landser, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Terrain multisport	98 079,00	Région Grand Est	13 052,58
Aire de jeux	21 190,00	CeA	30 000,00
Eclairage	11 256,84	CAF	30 000,00
		Commune de Bruebach	57 473,26
Coût total du projet	130 525,84 €	Coût total du projet	130 525,84 €

La Commune de Bruebach sollicite également l'autorisation de débiter les travaux réalisation d'un terrain multisport et d'une aire de jeux – rue de Landser avant l'attribution définitive de la subvention de la Région Gran Est.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire ou Mme Caroline MULLER, Adjointe des finances, à solliciter la Région Grand Est pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité,
- **approuve** le plan de financement de cette opération tel que présenté,
- **autorise** Monsieur le Maire ou Mme Caroline MULLER, Adjointe des finances, à signer tous les documents y afférents.

2.4. Salle polyvalente : Carrelage de la cuisine

Monsieur Daniel BING, Adjoint, indique qu'il faut remplacer le carrelage de la cuisine de la salle polyvalente, il a donc fait établir des devis :

- FRICKERT et Fils Sàrl : 4 788,00 € H.T.
- Franck Carrelage : 4 493,46 € H.T.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **approuve** les travaux de réfection du carrelage de la cuisine de la salle polyvalente,
- **approuve** le devis de l'entreprise FRICKERT et Fils Sàrl pour un coût H.T. de 4 788,00 €,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

2.5. Mission de maîtrise d'œuvre - Aménagement d'un chemin piétonnier rue de Rixheim

Monsieur Christophe SIX, Adjoint, propose de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un chemin piétonnier rue de Rixheim au Bureau d'Etude COCYCLIQUE INGENIERIE de Soultz, pour un coût H.T. de 3 150,- € pour un coût estimatif des travaux de 50 000,- H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier rue de Rixheim au Bureau d'Etude COCYCLIQUE INGENIERIE, pour un coût H.T. de 3 150,- €.

3. Service Eau & Assainissement

3.1. Transfert de la compétence eau au 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire rappelle que la convention de délégation de l'eau potable conclue entre la Commune de Bruebach et Mulhouse Alsace Agglomération arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Il indique que Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) va se doter d'une régie communautaire au 1^{er} janvier 2023 qui gèrera au quotidien toutes les missions techniques et administratives relatives à l'eau potable.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de transférer au 1^{er} janvier 2023, la totalité de la compétence "Eau Potable" exercée par la commune.

Ce transfert de compétence implique que m2A au travers de sa Régie communautaire sera substituée à la commune de Bruebach pour l'exercice de l'intégralité de la compétence "Eau Potable" que la commune exerçait jusqu'au 31 décembre 2022.

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **décide** de transférer, au 1^{er} janvier 2023, la totalité de la compétence "Eau Potable" exercée par la commune à Mulhouse Alsace Agglomération au travers de sa Régie communautaire,
- **prend acte** que ce transfert de compétence implique que m2A au travers de sa Régie communautaire sera substituée à la commune de Bruebach pour l'exercice de l'intégralité de la compétence "Eau Potable" que la commune exerçait jusqu'au 31 décembre 2022.

3.2. Travaux : Mission de maîtrise d'œuvre – Renouvellement de la canalisation d'eau, des branchements et de la défense incendie : 380m rue Principale, de la rue du Frohberg à la rue du Ziel

En raison du transfert de la compétence eau, le Conseil Municipal décide de reporter les travaux en 2023.

Un programme de travaux pour les années à venir va être établi et transmis à m2A.

4. Recours contre le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) 2022/2027

Monsieur le Maire expose que les collectivités haut-rhinoises se sont fortement mobilisées en 2021 lors de la consultation pour le PGRI Rhin Meuse 2022/2027. Les avis recueillis à l'échelle Rhin-Meuse émanent essentiellement des collectivités alsaciennes, et plus particulièrement haut-rhinoises dont les avis sont majoritairement négatifs.

Suite à cette consultation quelques modifications ont été apportées au document et présentées lors de la commission inondation du 28 janvier 2022.

Néanmoins, la rédaction de certaines dispositions restant particulièrement problématiques, RIVIERES de Haute-Alsace, ainsi que de nombreuses collectivités haut-rhinoises, ont demandé de nouvelles adaptations à la Préfecture de la Région Grand Est.

Le sujet le plus pénalisant concerne la non prise en compte des aménagements hydrauliques (bassins de rétention) dans la qualification de l'aléa.

La disposition O3.2.D3 indique par exemple que l'effet écrêteur d'un dispositif de stockage des eaux ne doit pas être pris en compte en matière d'urbanisme et la disposition O3.2.D4 indique que « les secteurs bénéficiant de l'effet écrêteur pour la situation « aléa de référence » restent intrinsèquement inondables ». Cela va à l'encontre de la définition même d'un aménagement hydraulique qui précise qu'il participe à la diminution du risque d'inondation d'un territoire (article R562 18 du Code de l'Environnement). Cela va également à l'encontre des préconisations du PGRI qui encourage à la mise en place de telles zones. Les zones en aval de ces ouvrages sont des zones protégées et non des zones inondables. Il existe une centaine d'ouvrages de ce type dans le département qui protègent des milliers d'habitations. Avec cette rédaction, ils seront déclassés sans aucune concertation ni fondement technique ou légal.

Malgré cette nouvelle mobilisation aucune modification n'a été apportée au document final dont l'arrêté a été signé le 21 mars 2022 et publié au journal officiel le 14 avril 2022.

Aussi lors de son dernier comité syndical le 23 mars 2022, RIVIERES de Haute-Alsace a décidé de déposer un recours contre le PGRI.

Monsieur le Maire propose l'adoption de la délibération suivante.

DELIBERATION

Vu le document final du PGRI 2022/2027 et son arrêté du 21 mars 2022 publié au journal officiel le 14 avril 2022,

Vu les délibérations déjà prises par notre collectivité à ce sujet,

Vu la décision de RIVIERES de Haute-Alsace en date du 23 mars 2022 de déposer un recours contre le PGRI Rhin-Meuse 2022-2027,

Considérant l'exposé des motifs,

Considérant la non prise en compte des demandes formulées par les collectivités haut-rhinoises lors de la consultation et à l'issue de la présentation du document final,

Considérant que les mesures proposées, en particulier sur les aménagements hydrauliques, vont bien au-delà de ce que demande la réglementation,

Considérant que ces mesures sont de nature à préjudicier au développement du territoire en déclassant des centaines d'ouvrages hydrauliques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **soutient** la démarche de RIVIERES de Haute-Alsace,
- **autorise** Monsieur le Maire à former un recours gracieux à l'encontre du PGRI Rhin-Meuse aux côtés de RIVIERES de Haute-Alsace et à signer tous les documents y afférents,

- **autorise** Monsieur le Maire à former un recours contentieux à l'encontre du PGRI Rhin-Meuse en cas de non-aboutissement du recours gracieux et à signer tous les documents y afférents.

5. Personnel communal : Cadeau de naissance

Monsieur le Maire propose d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 200,- € en cadeau de naissance à Jennifer WACHENHEIM au nom de la municipalité.

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à acheter un cadeau d'une valeur de 200,- €,
- **décide** d'inscrire la dépense à l'article 623.

6. Divers

6.1. Elections législatives : Permanences au bureau de vote des 12 et 19 juin

Dimanche 12 juin

8h00 à 10h30	- Gilles SCHILLINGER - Christophe SIX - Jean-Marc JUND
10h30 à 13h00	- Aurélien MEROT - Priscille BAKAJ - Brigitte ESTERMANN
13h00 à 15h30	- Daniel BING - Aurélie LHOMMÉ - Benoît RINGENBACH
15h30 à 18h00	- Caroline MULLER - Corinne HAJOSI - Sabrina REISS

Dimanche 19 juin

8h00 à 10h30	- Gilles SCHILLINGER - Caroline MULLER - Jean-Baptiste IDCZAK
10h30 à 13h00	- Brigitte ESTERMANN - Jean-Marc JUND - Aurélie LHOMMÉ
13h00 à 15h30	- Brigitte OSTERTAG - Christophe SIX - Aurélien MEROT
15h30 à 18h00	- Corinne HAJOSI - Daniel BING - Luc RIEFFEL

6.2. Informations et communications

- Monsieur le Maire :

- ✓ EAU - Problème métabolites/pesticides : la commune rencontre depuis 2021 des problèmes de présences de métabolites dans les analyses d'eau potable et doit établir un dossier de dérogation pour la distribution. Un délai supplémentaire a été demandé à l'ARS.
- ✓ Secrétariat : Mme Rachel HAAS, qui remplacera Jennifer durant son congé de maternité, a pris ses fonctions depuis lundi 9 mai.
- ✓ Courriel du secrétariat : merci d'y répondre.
- ✓ Conseil Réuni : il propose de les faire juste avant la séance du conseil municipal pour éviter la multiplication des réunions.

Mme Aurélie LHOMMÉ trouve qu'il serait dommage de supprimer les conseils réunis, s'il y a des points à revoir avant le conseil, comme par l'aire de jeux, cela ne sera plus possible.

M. Jean-Marc JUND indique que certains, comme Benoît RINGENBACH, ne pourront plus y assister.

Mme Sabrina REISS indique qu'elle n'y participe plus car c'est un conseil municipal bis.

Mme Priscille BAKAJ n'est pas favorable à la suppression des conseils réunis et regrette que les membres ne se verront plus et ne pourront plus aborder les dossiers de leur choix.

Les conseils réunis seront maintenus.

- ✓ SIVOM de Mulhouse : M. PERRET va faire intervenir une équipe pour le problème du couvercle qui ne s'ouvre plus.
- ✓ La Commune de Brunstatt va intervenir à partir du lundi 23 mai pour l'entretien des chemins ruraux et des talus sur le ban communal.
- ✓ Journée citoyenne : RDV à 7h30 devant la salle polyvalente.

- Madame Brigitte OSTERTAG :

Fête des Aînés : Elle propose de réfléchir aux choix qui sera proposé pour la prochaine manifestation.

- M. Daniel BING fait un point sur le nombre de réunion et dossiers qui ont été vu par la commission d'urbanisme depuis mai 2020.

- Madame Corinne HAJOSI souhaite connaître l'avancement du dossier de la vente de la parcelle sis rue de Brunstatt.

Le procès-verbal d'arpentage a été signé par Monsieur le Maire il y a quelques semaines.

- Madame Sabrina REISS souhaite savoir si un courrier a été fait en retour au courriel de Mme KLEIN Valérie concernant le feu d'artifice du 15 mai dernier. Elle souligne qu'il n'y a pas de réglementation pour les feux de catégorie F1 – F2 et F3 mais qu'en tant qu'élus cela n'aurait pas dû se produire.

Madame Brigitte OSTERTAG indique que le feu d'artifice n'a pas été très long et qu'elle ne voit pas ce qu'on lui reproche.

Madame Aurélie LHOMMÉ et Monsieur Aurélien MEROT indiquent que cela décrédibilise l'ensemble des élus.

Le secrétariat va préparer des arrêtés pour le bruit pour le prochain conseil réuni et une communication sera faite dans le prochain Bruebach Info.

- Monsieur Jean-Baptiste IDCZAK :

- ✓ Réseau Orange : il y a un couvercle dangereux rue du Froberg à la hauteur de la propriété SPITZ.

Le secrétariat va faire un signalement sur le site dédié d'ORANGE.

- ✓ Réfection du trottoir – rue Principale : demande si les travaux sont programmés.

Monsieur Christophe SIX indique que les travaux n'ont pas été réalisés à la suite des réunions de la commission voirie.

Madame REISS Sabrina et Monsieur Jean-Baptiste IDCZAK rappellent qu'ils sont en attente du retour concernant l'aide de m2A pour la mise aux normes de l'arrêt de bus.

Il est précisé que la commune s'est engagée, auprès de m2A, à mettre les 2 arrêts de bus du centre du village aux normes. Il n'y a pas d'aider pour l'arrêt Frohberg.

- M. Aurélien MEROT :

- ✓ Eclairage public : il souligne qu'il a un écart entre les économies annoncer dans le marché (70%) et les économies effectives.

Pour faire plus d'économie, serait-il envisageable d'éteindre l'éclairage toute la nuit ?

Le secrétariat va se renseigner auprès des communes (Dietwiller, Schlierbach et Landser) qui ont déjà éteint l'éclairage la nuit.

- ✓ Stationnement parking de l'école Montjoie : Il y a toujours les véhicules de M. NISHORI garer sur le parking.

Monsieur Jean-Baptiste IDCZAK indique qu'il y a le même problème rue du Frohberg.

Le secrétariat va faire des courriers à M. NISHORI et Mme FLECK.

- ✓ Rue des Prés : il a brûlé l'herbe le long du trottoir, il souligne que la vapeur est plus efficace.
- ✓ Rue de Flaxlanden : demande si les travaux de reprise des pavés du fil d'eau sont déjà programmés.

M. Daniel BING indique que le matériel est disponible mais souligne que la période estivale est proche et que les agents techniques vont être en congés.

- ✓ Fleurissement : vu la sécheresse qui s'annonce, est-ce que les plantations ont été adaptées.

Mme Brigitte OSTERTAG lui indique que les plantes sont adaptées.

- Madame Priscille BAKAJ demande s'il y a des retours pour les demandes de subventions du terrain multisport et de l'aire de jeux.

A ce jour, il n'y a pas de réponses.

- Madame Brigitte ESTERMANN demande s'il ne faut pas prévoir l'ouverture d'un débit à la suite de l'acquisition de la licence IV par la commune.

Le secrétariat va se renseigner.

- Monsieur Jean-Marc JUND :

- ✓ SIFAM : le rapport d'activité est-il disponible ?

M. le Maire indique qu'il sera disponible prochainement.

- ✓ Piste cyclable : demande si le tracé peut être présenté lors d'une prochaine réunion.

- Madame Aurélie LHOMMÉ indique que le directeur approuve le choix de la commune pour l'aire de jeux.

- Monsieur Luc RIEFFEL propose de prendre contact avec le propriétaire du KIOSQUE à Pizza de Tagolsheim car ce dernier serait intéressé de l'implanter à Bruebach.

M. le Maire se charge de le contacter.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h39.

**Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal de la
COMMUNE DE BRUEBACH de la séance du 19 mai 2022**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 7 avril 2022
2. Travaux
 - 2.1. Aire de jeux – rue de Rixheim
 - 2.2. Terrain multisport et aire de jeux - rue de Landser : Vidéosurveillance
 - 2.3. Salle polyvalente : Carrelage de la cuisine
 - 2.4. Mission de maîtrise d’œuvre - Aménagement d’un chemin piétonnier rue de Rixheim
 - 2.2. Terrain multisport et aire de jeux - rue de Landser
3. Service Eau & Assainissement
 - 3.1. Transfert de la compétence eau au 1^{er} janvier 2023
 - 3.2. Travaux : Mission de maîtrise d’œuvre – Renouvellement de la canalisation d’eau, des branchements et de la défense incendie : 380m rue Principale, de la rue du Frohberg à la rue du Ziel
4. Recours contre le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) 2022/2027
5. Personnel communal : Cadeau de naissance
6. Divers
 - 6.1. Elections législatives : Permanences au bureau de vote des 12 et 19 juin
 - 6.2. Informations et communications

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHILLINGER Gilles	Maire		
OSTERTAG Brigitte	1 ^{ère} Adjointe		
SIX Christophe	2 ^{ème} Adjoint		

Suite du

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal de la
COMMUNE DE BRUEBACH de la séance du 19 mai 2022**

MULLER Caroline	3 ^{ème} Adjointe	Procuration à SCHILLINGER Gilles	
BING Daniel	4 ^{ème} Adjoint		
HAJOSI Corinne	Conseillère Municipale		
MEROT Aurélien	Conseiller Municipal		
REISS Sabrina	Conseillère Municipale		
RINGENBACH Benoît	Conseiller Municipal	Procuration à MEROT Aurélien	
BAKAJ Priscille	Conseillère Municipale		

Suite du
**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal de la
COMMUNE DE BRUEBACH de la séance du 19 mai 2022**

IDZCAK Jean-Baptiste	Conseiller Municipal		
LHOMMÉ Aurélie	Conseillère Municipale		
RIEFFEL Luc	Conseiller Municipal		
JUND Jean-Marc	Conseiller Municipal		
ESTERMANN Brigitte	Conseillère Municipale		